

SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-17

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE
PROTECTION DE LA DELINQUANCE)

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	16	26	05/04/2024	05/04/2024

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du jeudi 4 avril 2024, le Conseil Municipal, conformément à la Loi, délibérera, quel que soit le nombre de membres présents.

Il s'est réuni en deuxième séance l'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures trente, sous la présidence de Jean BÉRARD, **Maire**.

Étaient également présents : Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, Isabelle DUCRY **Adjoints au Maire** ;

Ainsi que : Odile PARRENO, Dimitri CORTES, Magali DE FUENTES, Laure COMTE-BERGER, Anthony SUBER, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Maryse TORT, **Conseillers Municipaux**.

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Patricia NICOLAS	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Eva BOCCABELLA	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO
Julien LETOFFE	qui donne pouvoir à	Jean BÉRARD
Clotilde COUDENNE	qui donne pouvoir à	Magali DE FUENTES
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Anthony SUBER
Gaëlle RICHARD	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Joël SERAFINI	qui donne pouvoir à	Marie-Dominique SARRAIL
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Dominique CARRIE
Jean-Yves LAUGIER	qui donne pouvoir à	Laure COMTE-BERGER à partir de la délibération 2024-15

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Laurent MUS
Jean Louis TARTEVET
Michel PERRAND

Secrétaire de séance :

Odile PARRENO

Monsieur Michel PERRAND quitte le Conseil Municipal à 19h20 il ne prendra plus part au vote à partir de la délibération N°2024-13.

Monsieur Jean-Yves LAUGIER quitte le Conseil Municipal à 19h40 il ne prendra pas part au vote à partir de la délibération N°2024-15, il à donner son pouvoir de Madame Laure COMTE-BERGER.

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sureté « Attentat-Intrusion » des écoles, de la crèche et du centre municipal d'animation, il apparait nécessaire de mettre en place un système d'alarme élaboré.

Le cout prévisionnel, établi sur la base d'un premier devis, d'élève à 90 314,50 €HT soit 108 377,40 €TTC.

A cet effet, le Fonds Interministériel de Protection de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), qui a vocation à faciliter le financement de ce type de projet, a été sollicité comme suit :

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Préfecture de Vaucluse	18 062,90 €	20 %
Région Sud	54 188,70€	60 %
Commune – Autofinancement	18 062,90 €	20 %
TOTAL	90 314,50 €	100 %

SUR LE RAPPORT DE Jean BERARD, Maire ;
OUI l'exposé qui précède ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ADOPTE** l'opération et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Préfecture dans le cadre du FIPD pour l'octroi de cette demande de subvention ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Odile PARRENO



Date de publication, certifiée exécutoire le

Le Maire,
Jean BERARD,



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2024-017	Demande de subvention FIPD	Pour :	26	Unanimité
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication